

**Tarif des principaux services
et opérations bancaires
à usage privé**

Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des tarifs concernant :

1. Compte à vue	10
2. Compte d'épargne	16
3. Courrier	18
4. Opérations à distance	20
5. Formules d'épargne et comptes spéciaux à rendement	24
6. Conversion des devises et opérations de change	24
7. Crédits	24
8. Paiements et encaissements	24
9. Cartes	29
10. Autres tarifications	30
11. Coffres-forts	32
12. Wealth Analysis & Planning	33

Vous avez des questions au sujet de nos conditions ? Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur nos produits et services ? Nos collaborateurs en agence se feront un plaisir de vous aider. Vous pouvez également prendre contact avec ING Client Services au 02 464 60 02, du lundi au vendredi, de 8 à 20 h, et le samedi, de 9 à 17 h. Pour plus d'informations sur nos conditions générales, veuillez consulter le Règlement Général des Opérations, le Règlement Spécial des Opérations de Paiement, ainsi que les autres règlements particuliers.

Lexique

- **Assurance-Compte espèces ING**

Assurance liée à un compte à vue ou à un compte d'épargne pour couvrir le risque de décès par accident.

- **Cartes de crédit : ING Card, Visa et MasterCard**

Il s'agit de cartes de crédit à usage privé (ING Card, Visa Classic, Visa Gold, MasterCard Gold) qui vous permettent de faire des dépenses aujourd'hui, dans certaines limites, et de les payer plus tard.

L'ING Card (ce produit ne sera plus commercialisé à partir du 1/8/2021) est une carte de crédit Mastercard assortie d'une facilité de découvert (soumise à la loi relative au crédit à la consommation) facultative sur un compte ING Card et est destinée aux personnes physiques majeures agissant à des fins privées.

Les cartes de crédit Visa Classic, Visa Gold (La carte Visa Gold n'est plus commercialisée) et MasterCard Gold sont des cartes de crédit sans facilité de découvert soumises à la loi relative au crédit à la consommation.

- **Carte de débit ING**

La carte de débit ING est le prolongement de votre compte à vue. Elle vous donne accès au ING SelfBank et à ses nombreuses possibilités. De plus, si la carte bénéficie de la fonction de paiement et de retrait d'espèces, elle vous permet de retirer de l'argent aux distributeurs de billets et de payer vos achats dans les commerces, et ce partout en Europe. Pour retirer de l'argent en espèces, le code secret doit toujours être encodé, alors que pour certains paiements dans des commerces, la signature électronique n'est parfois plus demandée.

- **Clients non-résidents**

Il s'agit de clients qui résident à l'étranger, mais qui possèdent un compte en Belgique.

- **Compte ING go to 18**

Le pack avec compte à vue pour les étudiants de 10 à 17 ans inclus. Les jeunes bénéficient chez ING de conditions spéciales et de nombreux avantages concrets.

- **Compte service bancaire de base ING**

La loi du 22 décembre 2017 dispose que toute personne, résidente de l'Union européenne, qui ne possède pas encore de compte et qui le demande peut ouvrir un compte de base auprès d'une banque. ING propose ce service bancaire de base qui comprend l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte, un forfait de base incluant 36 opérations manuelles, l'accès à Home'Bank, l'app ING Banking et ING Client Services, une carte de débit ING avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro.

Les extraits de compte sont disponibles via Home'Bank ou envoyés par la poste.

- **Compte sous administration ING**

Le Compte sous administration ING est un compte à vue destiné aux personnes placées sous administration de biens. L'ouverture du Compte sous administration est gratuite et se réalise en agence ou via Business'Bank. L'administrateur de biens détermine les moyens de paiements et les canaux électroniques dont le titulaire pourra disposer.

- **Compte Vert ING**

Il s'agit d'un pack comprenant un compte à vue à usage privé, comprenant les services suivants : la tenue du compte, l'accès à Home'Bank, à l'app ING Banking et à ING Client Services, un nombre illimité d'opérations électroniques, la fourniture de 2 cartes de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro (une par titulaire), 60 opérations manuelles en euro par an, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank. Ce compte répond aux conditions d'un Service Bancaire Universel (SBU). Il peut être ouvert soit en euros, soit en une autre devise, selon les possibilités offertes par ING. S'ils sont appliqués, les intérêts créditeurs sont soumis au précompte mobilier. Le Compte Vert ING peut être crédité par virements ou par dépôts en espèces aux guichets des agences ING Belgique (uniquement en EUR, USD, GBP et CHF). Les prélèvements peuvent être effectués par retraits en espèces aux guichets des agences d'ING en Belgique (uniquement en EUR, USD, GBP et CHF) ou par virements, dans les limites décrites dans le Règlement Général des Opérations.

- **Date de valeur**

La date de valeur est la date de prise en compte d'une opération bancaire donnée (crédit ou débit) du compte pour le calcul des intérêts. Elle peut différer de la date d'exécution de l'opération.

- **Home'Bank**

Home'Bank vous offre la possibilité de réaliser, via Internet, la majeure partie de vos transactions bancaires (virements, domiciliations, ordres permanents, placements...) vous-même, sans vous déplacer. Vous pouvez accéder Home'Bank avec ING Card Reader, via l'application it sme ou avec l'ING QR Code. Vous introduisez vos transactions sur votre PC et vous les envoyez dans un environnement sécurisé à ING, où elles seront, après contrôle, exécutées immédiatement et automatiquement.

- **ING Banking**

Cette application gratuite (disponible pour iOS et Android) vous permet de gérer vos comptes via votre appareil mobile (smartphone ou tablette), où et quand

vous le souhaitez. Elle vous permet notamment de suivre les opérations de vos comptes et cartes de crédit, exécuter des virements, prendre rendez-vous avec votre personne de contact ING ou retrouver une agence.

- **ING Card Reader**

L'ING Card Reader lit votre carte de débit ING, qui devient votre clé d'accès à Home'Bank. Cela vous permet de vous identifier et de signer vos transactions en ligne à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet, partout dans le monde.

- **ING Client Services**

ING Client Services vous permet de demander des informations concernant votre situation financière et nos produits. Vous suivez les instructions et entrez en contact avec un interlocuteur ING. Ceux-ci sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et le samedi, de 9 h à 17 h.

- **ING Compte d'épargne**

L'ING Compte d'épargne est un compte d'épargne réglementé, libellé en euro, destiné aux clients qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne ou via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée reste toutefois disponible à tout moment. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence en relation avec un tel compte (retrait d'espèces, des versements, etc.)

- **ING Do Basic Pack**

Ce pack contient un ING Lion Account comprenant différents produits dont la tenue de compte se fait uniquement via les canaux électroniques. Le package comprend : un compte à vue à usage privé pour 1 titulaire, la fourniture de 1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro, l'accès à Home'Bank, à ING Banking, aux ING Self'Bank et à ING Client Services, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank. Ce compte à vue est libellé en euro (toute somme créditée dans une devise étrangère sur un ING Do Basic Pack sera automatiquement convertie en euro). Il peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable au moment de l'ouverture du compte et disposant d'une adresse e-mail à raison d'un maximum de 2 ING Do Basic Pack par personne. S'il y a 2 titulaires, ceux-ci seront considérés comme constituant une indivision à parts égales (et aucun mandataire possible).

- **ING Do More Pack**

Ce pack contient un Compte Vert ING qui est un compte à vue à usage privé, comprenant les services suivants : la tenue du compte, l'accès à Home'Bank, à l'app ING

Banking et à ING Client Services, un nombre illimité d'opérations électroniques, la fourniture de 2 cartes de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro (une par titulaire), 60 opérations manuelles en euro par an, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank. Il peut être ouvert soit en euros, soit en une autre devise, selon les possibilités offertes par ING. S'ils sont appliqués, les intérêts créditeurs sont soumis au précompte mobilier. Le Compte Vert ING peut être crédité par virements ou par dépôts en espèces aux guichets des agences ING Belgique (uniquement en EUR, USD, GBP et CHF). Les prélèvements peuvent être effectués par retraits en espèces aux guichets des agences d'ING en Belgique (uniquement en EUR, USD, GBP et CHF) ou par virements, dans les limites décrites dans le Règlement Général des Opérations. Ce pack contient également deux assurances : l'Assurance Protection des achats et l'Assurance Annulation de billet (Assureur : AIG Europe).

- **ING Epargne Tempo**

L'ING Epargne Tempo est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes souhaitant épargner uniquement de manière mensuelle par le biais d'un seul ordre permanent en euros (SEPA) d'un montant maximum de 500 EUR par mois à partir d'un compte à vue auprès d'ING Belgique. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité. Ce compte peut être ouvert pour toute personne physique majeure, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Epargne Tempo s'effectue exclusivement par nos canaux en ligne.

- **ING Global Assistance (plus commercialisée)**

ING Global Assistance est un contrat d'adhésion proposé en option d'une carte de crédit ING Visa Gold ou ING MasterCard Gold. Grâce à l'ING Global Assistance, le titulaire de la carte de crédit et sa famille peuvent bénéficier à la maison et en voyage de l'assistance aux personnes et de l'assistance pour 2 voitures (maximum).

- **ING Invest Account**

L'ING Invest Account est un compte auprès d'ING Belgique qui permet au client de séparer les espèces destinées à ou provenant de ses investissements et de son épargne des espèces destinées à ses paiements. Il peut être ouvert soit en euros, soit en une autre devise, selon les possibilités offertes par ING Belgique. S'ils sont appliqués, les intérêts créditeurs sont soumis au précompte mobilier. L'ING Invest Account peut être crédité par virements ou par dépôts en espèces aux guichets des agences ING Belgique (uniquement en EUR, USD, GBP et CHF). Les prélèvements

peuvent être effectués par retraits en espèces aux guichets des agences d'ING Belgique (uniquement en EUR, USD, GBP et CHF) ou par virements, dans les limites décrites dans le Règlement Général des Opérations.

• ING Lion Deposit

L'ING Lion Deposit est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux clients qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Ce compte gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Lion Deposit s'effectue exclusivement via Home'Bank.

• ING Self'Bank

ING Self'Bank est une agence d'ING automatique. Vous y trouverez un ou plusieurs distributeurs Cash In/Cash Out avec écran, clavier et lecteur de cartes. Vous pouvez retirer ou déposer de l'argent, consulter votre compte et modifier votre code PIN. Si la Self'Bank est équipée d'un terminal Kiosk'Bank, vous pouvez également effectuer de nombreuses transactions quotidiennes, consultations et simulations. Pour plus d'informations, consultez la page <https://www.ing.be/fr/particuliers/gerer-le-quotidien/distributeurdebillets>.

• Livret ING Lion Premium

Le Livret ING Lion Premium est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux clients qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Ce compte d'épargne gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion du Livret ING Lion Premium s'effectue exclusivement via Home'Bank.

• Livret Orange ING

Le Livret Orange ING est un compte d'épargne réglementé, libellé en euro, destiné aux clients qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée reste toutefois disponible à tout moment. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence.

• Livret Vert ING

Le Livret Vert ING est un compte d'épargne réglementé

classique, libellé en euro, destiné aux personnes qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée est disponible partout et à tout moment. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence relativement à ce compte (retraits d'espèces, versements...).

• Prime de fidélité sur un compte d'épargne réglementé

La prime de fidélité est octroyée pour les montants qui restent placés durant 12 mois consécutifs. La période de fidélité prend cours au plus tard le premier jour calendrier qui suit le jour calendrier de l'inscription des capitaux ou qui suit le jour calendrier du terme de la période de fidélité précédente.

• Taxes

Nos tarifs sont exprimés en euros et comprennent la TVA de 21 %. La TVA n'est pas due sur les montants suivis d'un *. Une taxe est due lors de l'établissement de chaque décompte d'intérêts (« taxe sur écrits bancaires », anciennement appelée « droit de timbre »), qui s'élève à 0,15 euros conformément à l'article 8 du Code des droits et taxes diverses. Le précompte mobilier (actuellement de 15 %) est exonéré pour les dépôts en comptes d'épargne réglementés jusqu'à 980 euros d'intérêts (par contribuable, personne physique, pour l'exercice d'imposition 2025 revenus 2024). Pour rappel, un contribuable soumis à l'impôt des personnes physiques est contraint par la loi d'indiquer dans sa déclaration d'impôts annuelle le montant total des intérêts de ses comptes d'épargne réglementés, tant chez ING qu'auprès des autres banques, qui dépasse la limite d'exonération et sur lequel aucun précompte mobilier n'a encore été prélevé.

• Zone SEPA

SEPA signifie Single Euro Payments Area ou espace unique de paiements en euros. C'est un espace commun au sein duquel les particuliers et les entreprises peuvent effectuer des paiements selon les mêmes règles. Liste de pays : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse, San Marino.

Modalités d'application des frais

• Fixation du moment du débit de certains frais et cotisations :

Les frais et cotisations annuels suivants sont débités annuellement de manière anticipée le 1^{er} jour calendrier du mois de janvier avec date de valeur le dernier jour calendrier du mois de décembre de l'année civile écoulée, ou, en cas de souscription au service pendant l'année, 30 jours calendrier après la date de souscription, et ce au prorata des mois civils d'adhésion au service concerné (le mois de la date de souscription étant exclu) :

- Forfait annuel des packs (tenue de compte et services compris) (cfr points 1.1-Compte ING go to 18, 10.1 et 10.2 du tarif)
- Cotisation annuelle pour la fourniture d'une carte de débit ING (cfr point 1.6 du tarif)
- Loyer annuel des coffres-forts (cfr point 11 du tarif)
- Prime annuelle de l'Assurance-compte espèces ING (cfr point 1.7, 2.5 et 10.2 du tarif). Pour ce service la prime annuelle est due pour l'année civile entière concernée.

Les frais suivants sont débités annuellement le dernier jour calendrier du mois de décembre de l'année civile d'utilisation du service ou de l'exécution de l'opération concernée (ou, au plus tard, le jour ouvrable suivant): Frais bancaires internationaux (cfr. point 10.5 du tarif).

Les frais suivants sont débités annuellement le dernier jour calendrier du mois de décembre de l'année civile écoulée d'utilisation du service ou de l'exécution de l'opération concernée (ou, au plus tard, le jour ouvrable suivant) et ce, en cas de souscription au service repris sous a) ou b) ou c) en cours d'année, au prorata des mois civils d'adhésion au service (le mois de la date de souscription étant exclu des frais) :

- a) Les frais liés à Wealth Analysis & Planning – gestion de société simple (cfr point 12 du tarif)
- b) Les frais d'envoi du courrier (extraits de compte) (cfr point 3 du tarif)
- c) Les opérations de débit manuelles pour Compte Vert ING, ING Do Basic Pack et ING Do More Pack (cfr point 1.2. du tarif)

La cotisation annuelle de la carte de crédit (cfr point 1.6 du tarif) est débitée de manière anticipée :

- le 1^{er} jour calendrier du mois civil qui suit la date de souscription au service (le mois de la date de souscription étant exclu de la cotisation, sauf pour la cotisation de la carte de crédit pour laquelle le mois concerné est inclus) et

- par la suite, le 1^{er} jour calendrier du mois civil qui suit chaque date anniversaire de souscription au service. Les frais et cotisations mensuels sont débités le premier jour calendrier suivant le mois à couvrir. En cas de souscription au service dans le courant d'un mois, les frais sont calculés au prorata des jours civils d'utilisation. Ces frais sont débités au même moment que les frais portant sur le premier mois complet d'utilisation. Sont concernés :

- Forfait mensuel des packs (tenue de compte et services compris) : cfr point 1.1 pour pour Compte Vert ING, ING Do Basic Pack et ING Do More Pack, et point 10.3 pour Compte Vert ING 18- 25 ans
- Forfait mensuel pour second titulaire ING Do Basic Pack (cfr point 1.1)

En cas de changement de pack de compte à vue à usage privé d'ING en cours de mois, les frais mensuels à payer sont déterminés sur la base du pack de compte à vue ING détenu le premier jour calendrier de ce mois. Ceci signifie que :

- les frais mensuels à payer au cours de ce mois sont toujours déterminés sur base du pack de compte à vue que vous déteniez le premier jour calendrier de ce mois. Conformément au paragraphe précédent, ces frais seront débités le premier jour calendrier du mois suivant, et
- les frais de votre nouveau pack de compte à vue sont appliqués et calculés à partir du premier jour calendrier du mois suivant celui du changement et débités le premier jour calendrier du mois suivant le mois de pleine utilisation.

• Ajout des règles concernant les modalités d'application des frais en cas de changement de pack de compte à vue à usage privé :

En cas de changement de pack de compte à vue à usage privé d'ING en cours de mois, les frais mensuels à payer sont déterminés sur la base du pack de compte à vue ING détenu le premier jour calendrier de ce mois. Ceci signifie que :

- les frais mensuels à payer au cours de ce mois sont toujours déterminés sur base du pack de compte à vue que vous déteniez le premier jour calendrier de ce mois. Conformément au paragraphe précédent, ces frais seront débités le premier jour calendrier du mois suivant, et
- les frais de votre nouveau pack de compte à vue sont appliqués et calculés à partir du premier jour calendrier du mois suivant celui du changement et débités le premier jour calendrier du mois suivant le mois de pleine utilisation.

• Débit de frais liés aux retraits d'espèces :

Les frais liés aux retraits d'espèces en euros par carte de débit dans la zone SEPA (cfr point 1.2 du tarif) sont débités pour l'ING Lion Account, le lendemain du retrait. Les frais liés aux retraits d'espèces dans une autre devise et/ou en dehors de la zone SEPA par carte de débit (cfr point 9.2 du tarif) sont débités du compte associé conjointement avec le montant retiré, soit, en principe, endéans les 3 jours ouvrables bancaires suivant le retrait (le délai exacte peut varier en fonction du fournisseur étranger du service).

Les frais liés aux retraits d'espèces par carte de crédit (cfr point 9.2 du tarif) sont débités du compte associé conjointement avec le montant retiré, soit, en principe, le 9^{ème} jour (ou, au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant) qui suit la date de clôture des opérations pour l'établissement du relevé mensuel des dépenses, cette date de clôture étant :

- Pour une carte de crédit MasterCard : le 7^{ème} jour calendrier du mois.
- Pour une carte de crédit ING Card : le 19^{ème} jour calendrier du mois.
- Pour une carte de crédit Visa : le 27^{ème} jour calendrier du mois.

Conditions et modalités d'application, de calcul et de comptabilisation des intérêts sur les comptes

• Comptes d'épargne ING

Les conditions de demande, de calcul et de comptabilisation des intérêts sur les comptes d'épargne réglementés et non réglementés sont détaillées dans le règlement du compte concerné, disponible dans les agences ING et sur le site Internet d'ING. La prime de fidélité sur un compte d'épargne réglementé est une prime accordée sur les montants qui restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. La période de fidélité commence au plus tard le premier jour calendrier qui suit le jour calendrier où le capital est comptabilisé ou qui suit le jour calendrier de la fin de la période de fidélité précédente. La prime de fidélité est créditée trimestriellement sur le compte concerné le dernier jour de ce trimestre ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire suivant le trimestre pour lequel les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le dernier jour calendrier de ce trimestre.

• Comptes à vue ING et ING Invest Accounts

En cas de modification des intérêts, ceux-ci sont

calculés sur la base des différents taux ou montants, ou des différentes modalités d'application, de calcul ou de comptabilisation qui étaient en vigueur au cours du mois auquel les intérêts se rapportent.

Les intérêts créditeurs positifs et les intérêts négatifs

sont calculés au taux de base, exprimé sur une base annuelle et divisé par 365, et en considérant les dates de valeur des opérations bancaires inscrites sur le compte à la clôture des opérations, selon les modalités suivantes :

- les sommes virées sur le compte produisent des intérêts créditeurs positifs ou des intérêts négatifs à partir du jour ouvrable bancaire au cours duquel le montant de l'opération de paiement est crédité sur le compte. Si les fonds sont reçus en dehors d'un jour ouvrable bancaire, la date de valeur correspond au jour ouvrable bancaire suivant ;
- les sommes transférées hors du compte cessent de générer un intérêt créditeur positif ou un intérêt négatif à partir du moment où l'opération de paiement est débitée du compte.

L'intérêt créditeur (positif) ou l'intérêt négatif

sur les comptes à vue ING et les ING Invest Accounts est calculé quotidiennement sur le solde créditeur journalier. Ils sont exprimés en taux brut par an. Les intérêts créditeurs sont soumis au précompte mobilier. Les intérêts créditeurs payés par ING et les intérêts négatifs facturés au client ne font pas l'objet d'une compensation de la part d'ING pour le calcul du précompte mobilier, ce dernier étant prélevé par ING sur tous les intérêts créditeurs payés pendant la période concernée.

Les intérêts créditeurs (positifs) sont comptabilisés chaque année le 31 décembre de l'année civile écoulée à minuit et sont versés sur le compte concerné au plus tard le deuxième jour ouvrable bancaire du mois de janvier de l'année suivant celle pour laquelle les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le 31 décembre.

Le règlement des intérêts négatifs sur les comptes ayant présenté des soldes créditeurs quotidiens au cours d'un mois civil avec des valeurs supérieures à celles définies dans les tarifs en vigueur pour ce mois sera prélevé à la fin de ce mois ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire suivant le mois pour lequel les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le dernier jour civil de ce mois.

Les intérêts débiteurs sont calculés au taux de base, exprimé sur une base annuelle, et en considérant

les dates de valeur des opérations bancaires comptabilisées sur le compte à la clôture quotidienne des opérations, selon les modalités suivantes :

- les montants débiteurs du compte produisent des intérêts débiteurs à partir du jour civil où ils sont inscrits sur ce compte ;
- les montants débiteurs cessent de produire des intérêts débiteurs à partir du jour où ils sont compensés.

Les intérêts débiteurs sur les comptes à vue ING et l'ING Invest Account sont calculés quotidiennement sur le solde débiteur journalier (découvert journalier non autorisé ou découvert extérieur autorisé). Ils sont exprimés en taux brut par an. Les intérêts débiteurs seront déduits du compte ayant présenté des soldes débiteurs journaliers en valeur au cours d'un mois civil, à la fin de ce mois ou, au plus tard, le deuxième jour ouvrable bancaire suivant le mois pour lequel les intérêts ont été comptabilisés, la date de valeur étant le dernier jour civil de ce mois.

Correspondance légale ou opérationnelle

Quand ING Belgique doit communiquer des informations requises par la loi ou nécessaires pour des motifs opérationnels quant aux comptes et services y liés qu'elle offre à ses clients ou lorsqu'ING Belgique communique des modifications à ses tarifs, règlements et conditions générales pour l'ensemble des services bancaires, financiers et autres qu'elle offre à ses clients, elle les en informe soit par voie électronique, soit sur papier avec envoi par la poste.

• Par voie électronique ou sur papier

La correspondance par voie électronique a lieu en envoyant :

1. un message détaillant les informations légales ou opérationnelles ou les modifications tarifaires ou réglementaires dans la section « Mes messages » de l'app ING Banking et/ou du Home'Bank du client, et
2. un courrier électronique général à l'adresse de courrier électronique renseignée par le client pour l'informer de la disponibilité de ce message dans la section « Mes messages » de son app ING Banking, et/ou de son Home'Bank.

La correspondance sur papier a lieu en intégrant un message détaillant les informations légales ou opérationnelles ou les modifications tarifaires ou réglementaires dans les extraits de compte du client et en l'adressant à ce dernier par la poste.

• Critères généraux

Si les deux critères suivants sont remplis, le client est informé par voie électronique :

1. il a choisi de recevoir des extraits de compte électroniques (accessibles via son app ING Banking, et/ou de son Home'Bank) pour au moins un de ses comptes ;
2. il a renseigné une adresse de courrier électronique valide.

Si au moins l'un des deux critères n'est pas rempli, le client est informé sur papier avec envoi par la poste.

Si un client répondant aux critères pour recevoir la correspondance par voie électronique souhaite recevoir cette correspondance sur papier, il doit demander que tous ses extraits de compte soient également envoyés sur papier par la poste (à ses frais, le cas échéant).

Si un client répondant aux critères pour recevoir la correspondance sur papier avec envoi par la poste souhaite recevoir cette correspondance par voie électronique, il doit choisir des extraits de compte électroniques pour au moins un de ses comptes et renseigner une adresse de courrier électronique valide.

Le mode de correspondance (par voie électronique ou sur papier avec envoi par la poste) est modifié automatiquement, sans avis préalable, lorsque les critères ci-dessus ne sont plus remplis ou le deviennent à la suite d'un (de) changement(s) dans la relation entre le client et ING Belgique.

ING Belgique veille à respecter le mode de correspondance tel que déterminé ci-avant et, le cas échéant, tel que désigné par le client mais se réserve néanmoins le droit en tout état de cause de :

- envoyer un e-mail spécifique, en remplacement ou en complément d'une communication sur papier, à l'adresse e-mail indiquée par le client ;
- en remplacement ou en complément d'une communication par voie électronique, un courrier par la poste à l'adresse indiquée par le client ou, à défaut, à sa dernière adresse connue d'ING Belgique, à son domicile légal ou à son établissement principal s'il exerce une profession libérale ou un commerce.

• Cas particuliers

Les critères énumérés sous « Critères généraux » concernent uniquement la relation entre la banque et des clients « personnes physiques ». Ainsi, lorsqu'un client « personne physique » agit également comme représentant/mandataire d'un client « personne morale », d'autres règles sont appliquées pour la communication concernant la relation entre la banque et ce client « personne morale ».

Les tarifs repris dans cette brochure concernent des produits et services offerts par ING Belgique, ci-après dénommée ING (sauf indication contraires). Ils sont exprimés en euros.

1. Compte à vue	10-18 ans Compte ING go to 18	ING Do Basic Pack	Compte Vert ING	ING Do More Pack	
1.1 Pack et services généraux					
Forfait pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)		0 ¹	1,90 ^{2,3}	4,50 ²	5,00 ^{2,3,4}
• Tenue de compte	0 ¹	1,00 ^{2,3,*}	2,00 ^{2,*}	2,00 ^{2,3,*}	
• Services compris	0 ¹	0,90 ^{2,3}	2,50 ²	3,00 ^{2,3}	
<p>Le forfait annuel pour le pack inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 titulaire - Un nombre illimité des retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets en zone SEPA - Les extraits de compte via Home'Bank - La fourniture d'1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro ou Mastercard - La fourniture d'une carte de débit ING de remplacement en cas de vol ou de perte de la carte de débit (voir point 1.6) - Accès aux réseaux et aux canaux numériques d'ING (Home'Bank, ING Banking,...) et aux services clients d'ING. - Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA) > Virement en euros (SEPA) Home'Bank ou l'app ING Banking > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur) > Ordre permanent en euros (SEPA) 		<p>Le forfait mensuel pour le pack inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 titulaire - 36 retraits d'espèces en euros par carte de débit par an aux distributeurs de billets en zone SEPA - Les extraits de compte via Home'Bank - La fourniture d'1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro ou Mastercard - Accès aux réseaux et aux canaux numériques d'ING (Home'Bank, ING Banking,...) et aux services clients d'ING. - Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA) > Virement en euros (SEPA) Home'Bank ou l'app ING Banking > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur) > Ordre permanent en euros (SEPA) 	<p>Le forfait mensuel pour le pack inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nombre illimité de titulaires - Un nombre illimité des retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets en zone SEPA - Les extraits de compte via Home'Bank - La fourniture de 2 cartes de débit ING (max. 1 par titulaire) avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro ou Mastercard - 60 opérations manuelles en euro par an (voir point 1.2 Services - Opérations manuelles) - Accès aux réseaux et aux canaux numériques d'ING (Home'Bank, ING Banking,...) et aux services clients d'ING. - Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA) > Virement en euros (SEPA) Home'Bank ou l'app ING Banking > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur) > Ordre permanent en euros (SEPA) 	<p>Le forfait mensuel pour le pack inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nombre illimité de titulaires - Un nombre illimité des retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets en zone SEPA - Les extraits de compte via Home'Bank - La fourniture de 2 cartes de débit ING (max. 1 par titulaire) avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro ou Mastercard - 60 opérations manuelles en euro par an (voir point 1.2 Services - Opérations manuelles) - Accès aux réseaux et aux canaux numériques d'ING (Home'Bank, ING Banking,...) et aux services clients d'ING. - Assurance Protection des achats - Assurance Annulation de billet - Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> > Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA) > Virement en euros (SEPA) , Home'Bank ou l'app ING Banking > Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur) > Ordre permanent en euros (SEPA) 	
Autres services					
• Forfait mensuel second titulaire	Pas d'application	0,80 ² – incluant les services compris dans le pack de l'ING Lion Account	0	0	
• Ouverture de compte	0	0	0	0	
• Fermeture de compte	0	0	0	0	

¹ Forfait annuel

² Forfait mensuel

³ Clients entre 18 et 25 ans : 0 euros

⁴ Pack avec un forfait mensuel de cinq euros. Les dépôts de minimum 700 eur chaque mois sur le compte entraînent une réduction du forfait mensuel de 5 euros à 1.90 euros par mois. Celle-ci s'applique chaque mois où cette condition est remplie. Transférer de l'argent depuis un compte à vue ING personnel ne donne pas droit à la réduction.

*TVA non due.

**10-18 ans
Compte ING go to 18**

ING Do Basic Pack

Compte Vert ING

ING Do More Pack

1.2 Opérations

Retrait d'espèces en euros ou en devise en zone SEPA avec carte de débit ING aux guichets automatiques¹

- Au ING Self[®]Bank, point Bancontact CASH ou n'importe quel distributeur automatique de billets en Belgique

0

À partir du 37^e retrait d'espèces sur base annuelle :

0,50*

0

0

Opérations manuelles

- Retraits d'espèces par carte de débit en euros au guichet en zone SEPA¹ :
 - > Dans une agence ING Belgique sans ING Self[®]Bank
 - > Dans une agence ING Belgique avec ING Self[®]Bank
 - > Dans un guichet non-ING Belgique
- Versement d'espèces en euro au guichet d'une agence
- Virement en euros (SEPA) papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé)
- Virement en euros (SEPA) au guichet

0

0

0

0

0

0^{2,3}

À partir de la 1^e opération :

Pas d'application

Pas d'application

0,50*

Pas d'application

2,00

2,00^{2,3}

À partir de la 61^e opération sur base annuelle :

0

1,00*

0

0

1,00

1,00³

À partir de la 61^e opération sur base annuelle :

0

1,00*

0

1,00

1,00³

1.3 Taux créditeur ou négatif, par an

- Solde créditeur

0 %

0 %

0 %

0 %

1.4 Taux débiteur, par an

- Découvert non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé)⁴

Non autorisé (13,0 %)

Non autorisé (13,0 %)

Non autorisé (13,0 %)

Non autorisé (13,0 %)

¹ Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir point 9. Cartes

² Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifé dès la première opération) : + 9,68 euros (gratuit pour les paiements manuels SEPA par Compte Vert ING et ING Do More Pack)

³ Coût supplémentaire pour les virements hors zone SEPA ou en devises voir point 8.4 Virements internationaux

⁴ En outre, des frais de lettres de rappel seront applicables. Voir point 10.5 pour plus de détails. De plus, une indemnité forfaitaire équivalente à 5 % du montant du découvert non autorisé est due à ING si le client ne s'est pas exécuté un mois après un envoi recommandé contenant mise en demeure ; cet envoi recommandé est adressé au client lorsque ce dernier n'a pas remboursé le montant en découvert non autorisé dans un délai de maximum quarante-cinq jours à dater du jour du découvert non autorisé.

*TVA non due.

**10-18 ans
Compte ING go to 18**

ING Do Basic Pack

Compte Vert ING

ING Do More Pack

1.5 Date de valeur

• Paiements	} valeur du jour	} valeur du jour	} valeur du jour	} valeur du jour
• Retraits d'espèces et versements				

1.6 Cartes, par an

Fourniture d'une carte de débit ING

- Accès à ING Self'Bank	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
- Accès aux réseaux Bancontact et Maestro ou Mastercard	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
- Fourniture d'une carte de débit supplémentaire	10,00	10,00	10,00	10,00
- Fourniture d'une carte de débit de remplacement (suite à une perte ou un vol)	Inclus	9,99	9,99	9,99
- Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING", à utiliser jusqu'à réception de la carte de débit définitive	1 carte incluse par an, 15,00 à partir de la 2 ^{ème}	15,00	1 carte incluse par an, 15,00 à partir de la 2 ^{ème}	1 carte incluse par an, 15,00 à partir de la 2 ^{ème}

Fourniture d'une carte de crédit ING Card, Visa et MasterCard

- ING Card ¹	Pas d'application	27,00*	27,00*	27,00*
> pour les clients entre 18 et 25 ans	Pas d'application	10,00*	10,00*	10,00*
- Visa Classic	Pas d'application	27,00*	27,00*	27,00*
> pour les clients entre 18 et 25 ans	Pas d'application	10,00*	10,00*	10,00*
- Visa Gold ² /MasterCard Gold	Pas d'application	51,00*	51,00*	51,00*
+ en option : ING Global Assistance ³	Pas d'application	+ 159,00*	+ 159,00*	+ 159,00*
+ en option : ING Assistance ³	Pas d'application	+ 139,30*	+ 139,30*	+ 139,30*

1.7 Assurance, par an

• Assurance-Compte espèces ING ³	4,80*	4,80*	4,80*	4,80*
---	-------	-------	-------	-------

¹ L'ING Card est une carte de crédit MasterCard assortie d'une facilité de découvert facultative sur un Compte ING Card. L'ING Card n'est plus commercialisée à partir du 1/8/2021. La gestion et la clôture du compte ING Card sont gratuites.

² Cette carte de crédit n'est plus commercialisée.

³ Cette assurance n'est plus commercialisée.

⁴ La 1^{ère} année d'achat de la carte si c'est la 1^{ère} et unique carte de crédit liée au pack.

* TVA non due.

2. Compte d'épargne

ING Epargne Tempo ING Lion Deposit Livret ING Lion Premium Livret Vert ING Livret Orange ING ING Compte d'épargne

2.1 Frais de gestion

• Ouverture, fermeture, tenue de compte	0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---	---

2.2 Opérations

Opérations électroniques

• Retrait d'espèces et versement au ING Self'Bank ¹	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0 ¹	0 ¹	0 ¹
• Virement électronique en euros (SEPA)						
– par l'app ING Banking	0	0	0	0	0	0
– par Home'Bank	0	0	0	0	0	0

Opérations manuelles

• Retrait d'espèces en euro au guichet d'une agence	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0	0
• Versement d'espèces en euro au guichet d'une agence	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0	0
• Virement en euros (SEPA) effectué au guichet vers un compte ING	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0	0

2.3 Taux créditeur, par an

• Taux de base	} Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank	} Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank	} Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank	} Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank	} Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank	} Voir "Taux annuel sur les comptes" sur www.ing.be , en agence ou en Home'Bank
• Prime de fidélité						

2.4 Date de valeur²

• Versement	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain	Au plus tard le lendemain
• Retrait d'espèces	Le jour même	Le jour même	Le jour même	Le jour même	Le jour même	Le jour même

2.5 Assurance, par an

• Assurance-Compte espèces ING ³	4,80*	4,80*	4,80*	4,80*	4,80*	Pas d'application
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------------------

Consultez les fiches d'informations clés pour l'épargnant pour plus de détails.

¹ Uniquement d'application si le client dispose d'une carte de débit liée à un compte à vue ING. Aucune carte de débit n'est toutefois liée au Livret Vert ING, ou au Livret Orange ING.

² La date de valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts ou à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.

³ Cette assurance n'est plus commercialisée.

* TVA non due.

3. Courrier

10-18 ans Compte ING go to 18

ING Do Basic Pack

Compte Vert ING

ING Do More Pack

Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)

• À disposition en Home'Bank	0	0	0	0
• Envoyés par la poste	frais de port	5,00*/an + frais de port	5,00*/an + frais de port	5,00*/an + frais de port

Correspondance légale ou opérationnelle (sans préjudice des frais visés au point 10.5)

• Par voie électronique	0	0	0	0
• Sur papier avec envoi par la poste	0	0	0	0

ING Epargne Tempo

ING Lion Deposit

Livret ING Lion Premium

Livret Vert ING

Livret Orange ING

ING Compte d'épargne

Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)

• À disposition en Home'Bank	0	0	0	0	0	0
• Envoyés par la poste	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	5,00*/an + frais de port	5,00*/an + frais de port	5,00*/an + frais de port
• À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres)	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0	0

Correspondance légale ou opérationnelle (sans préjudice des frais visés au point 10.5)

• Par voie électronique	0	0	0	0	0	0
• Sur papier avec envoi par la poste	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	0	0	0

4. Opérations à distance	10-18 ans Compte ING go to 18	ING Do Basic Pack	Compte Vert ING	ING Do More Pack
ING Self'Bank • Accès et utilisation (voir point 1.1)	Inclus avec la carte de débit ING	Inclus avec la carte de débit ING	Inclus avec la carte de débit ING	Inclus avec la carte de débit ING
Home'Bank • Accès et utilisation (voir point 1.1) • Accès à Internet : à charge du client • ING Card Reader	Inclus 0 ¹	Inclus 25 ¹	Inclus 25 ¹	Inclus 25 ¹
App ING Banking • Accès et utilisation (voir point 1.1) ² • Accès à Internet : à charge du client	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
ING Client Services • Accès et utilisation (voir point 1.1) • Communication téléphonique : à charge du client	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

¹ L'ING Card Reader est gratuit pour les utilisateurs du Compte Service Bancaire de base ING, les mineurs (<18ans), les personnes sous administration et les clients non-résidents qui ne sont pas de nationalité Belge.

² Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Banking

	ING Epargne Tempo	ING Lion Deposit	Livret ING Lion Premium	Livret Vert ING	Livret Orange ING	ING Compte d'épargne
ING Self'Bank						
• Accès et utilisation (voir point 2.2)	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	Inclus	Inclus	Pas d'application
Home'Bank						
• Accès et utilisation (voir point 2.2)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
• Accès à Internet : à charge du client						
• ING Card Reader	25 ¹	25 ¹	25 ¹	25 ¹	25 ¹	25 ¹
App ING Banking						
• Accès et utilisation (voir point 2.2) ²	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
• Accès à Internet : à charge du client						
ING Client Services						
• Accès et utilisation (voir point 2.2)	Pas d'application	Pas d'application	Pas d'application	Inclus	Inclus	Inclus
• Communication téléphonique : à charge du client						

¹ L'ING Card Reader est gratuit pour les utilisateurs du Compte Service Bancaire de base ING, les mineurs (<18ans), les personnes sous administration et les clients non-résidents qui ne sont pas de nationalité Belge.

² Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Banking

5. Formules d'épargne et comptes spéciaux à rendement

5.1 ING Invest Account	EUR
– Ouverture, clôture et tenue de compte	0
– Taux créditeur ou négatif, par an	0 %
– Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé)	Non autorisé (13,0 %)
– Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)	
– A disposition en Home'Bank	0
– Envoyés par la poste	frais de port
– À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres)	0
5.2 Compte à terme (en ce compris prêt citoyen thématique ING ¹)	
– Taux: voir taux affichés en agence et disponibles auprès du guichet de l'agence	
– Tenue de compte	0

6. Conversion des devises et opérations de change

Les cours utilisés pour la conversion de devises lors de paiements sont basés sur les cotations en vigueur sur le marché international et une marge prise par ING. Les cours sont disponibles en Home'Bank/Business'Bank, au ING Self'Bank et sur demande en agence. La marge standard prise par ING sur des conversions de devises pour les transactions sur comptes propres et virements internationaux sont:

		Devise		
		AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, GBP, HKD, HUF, ILS, JPY, NOK, NZD, PLN, RON, SEK, SGD, USD	AED, KWD, MAD, MXN, RUB, SAR, THB, TND, TRY, ZAR	INR
Montant de la transaction	> 100.000 €	3,1875 %*	3,375 %*	3,5625 %*
	< 100.000 €	3,25 %*	3,5 %*	3,75 %*

ING n'effectue plus d'opérations de change en espèces.

7. Crédits

1. Crédits hypothécaires : le prospectus et le tarif sont disponibles en agence et sur ing.be.
2. Crédits à la consommation : la feuille des tarifs est disponible en agence et sur ing.be.

8. Paiements et encaissements

Définitions :

- **Zone SEPA** Voir rubrique « Lexique » p.6
- **L'Espace Economique Européen (EEE)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein.
- **Devises EEE** : lev bulgare (BGN), franc suisse (CHF), couronne tchèque (CZK), couronne danoise (DKK), Euro (EUR), forint hongrois (HUF), couronne islandaise (ISK), couronne norvégienne (NOK), zloty polonais (PLN), leu roumain (RON), couronne suédoise (SEK).
- **IBAN** : International Bank Account Number (IBAN) est un standard international des numéros de compte bancaires utilisé pour les paiements en euros (SEPA) et, si d'application, pour les paiements internationaux. L'IBAN comprend un

maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).

- **BIC** : Bank Identifier Code. C'est un code international (l'adresse SWIFT) qui permet une identification unique de chaque banque. Le BIC compte 8 ou 11 caractères alphanumériques et est composé d'un code bancaire (4 caractères), d'un code pays (2 lettres), d'un code de lieu (2 caractères), et peut être complété, pour certaines banques.
- **Instruction sur les frais BEN/SHA/OUR** :
 - **Shared Cost (SHA – coûts partagés)** : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque; les frais portés en compte par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire ;
 - **Our Cost (OUR – coûts pour le donneur d'ordre)** : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque et les frais calculés par la banque du bénéficiaire ;
 - **Beneficiary Cost (BEN – coûts pour le bénéficiaire)** : le donneur d'ordre ne paie pas de frais. Tant les frais de la banque du donneur d'ordre que les frais de la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.
- **Straight Through Processing (STP)** :
 - **Pour les virements en euros (SEPA)** : paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom du bénéficiaire. La mention du BIC est optionnelle mais est conseillée pour les paiements vers une banque qui est dans un pays en dehors de l'EEE.
 - **Pour les paiements internationaux** : paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom et l'adresse complète du bénéficiaire.
- **Principe du montant complet** : le montant complet doit être transféré sur le compte du bénéficiaire. Les frais éventuellement applicables sont débités de manière distincte par la banque. Ce principe s'applique aux virements en euros (SEPA) et aux paiements dans une autre devise d'un Etat membre européen exécuté au sein de l'Espace Economique Européen (EEE).
- **PSD II** : Payment Services Directive II : (Deuxième) directive sur les services de paiement. Cette directive – transposée, entre autres, dans le code de droit économique belge – s'applique aux paiements, quelle que soit la devise,
 - > entre deux comptes tenus auprès de prestataires de services de paiement (ex. banques) établis au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) ;
 - > entre le compte d'un prestataire de services de paiement établi au sein de l'EEE et le compte d'un prestataire de services de paiement établi en dehors de l'EEE (avec quelques exceptions).
- **Date valeur** : La date valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts ou celle à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.
- **Paiement SEPA** : Concerne tous les paiements en euros dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA. Le paiement répond aux caractéristiques suivantes :
 - > Le format du compte est l'IBAN
 - > Le partage des frais contient l'instruction SHA
 - > Le principe du 'montant complet' s'applique
 - > La mention du BIC est optionnelle; elle est conseillée pour les paiements vers une banque établie dans un pays en dehors de l'EEE.
- **Les transactions SEPA** :
 - **Le virement en euros (SEPA)** est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
 - les fonds parviennent sur le compte du bénéficiaire le jour-même.
 - si la transaction est exécutée après 14h30, les fonds parviennent sur le compte du bénéficiaire au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant.
 - **Le virement instantané en euros (SEPA)** ou paiement instantané: est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
 - disponible pour les paiements effectués vers d'autres banques participantes en zone SEPA.
 - le virement est exécuté en quelques secondes maximum.
 - **L'ordre permanent en euros (SEPA)** est un virement récurrent automatique (c'est-à-dire un virement régulier, sur instruction du client, d'un montant fixe du compte du client vers un autre compte).
 - **La domiciliation en euros (SEPA)** est un accord entre deux parties (= un mandat de domiciliation) qui permet au bénéficiaire de la créance (= le créancier) d'initier le débit du compte du payeur (= le débiteur).

¹ Les Prêts-citoyens thématiques ING sont ouverts en application de la loi du 26 décembre 2013 relative aux prêts-citoyens thématiques et les dispositions de cette loi y sont applicables.8.1

8.1 Virements en euros (SEPA) EUR

- Virement en euros vers ou en provenance d'un compte tenu dans la zone SEPA, y compris la Belgique 0
- Virement manuel exécuté par un collaborateur ING¹ 9,68

8.2 Virements instantanés en euros (SEPA) EUR

- Virement instantané en euros (SEPA) depuis ING Banking ou Home'Bank 0

8.3 Domiciliations en euros (SEPA) EUR

- Débiteur 0
 - > Domiciliation en euros (SEPA) 0
 - > Demande d'une copie d'un mandat de domiciliation 36,30

8.4 Virements internationaux

- Les devises traitées par ING sont: AED, AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HUF, ILS, INR, JPY, KWD, MAD, MXN, NOK, NZD, PLN, RON, RUB, SAR, SEK, SGD, THB, TND, TRY, USD, ZAR. Les paiements dans d'autres devises ne pourront pas être exécutés.
- La tarification d'un virement international se compose :
 1. D'une commission de paiement ING,
 2. De frais divers ING,
 3. De frais de conversion de devise ING (le cas échéant),
 4. De frais appliqués par la (les) banque(s) correspondante(s).

La facturation de la commission de paiement ING et des frais appliqués par la (les) banque(s) correspondante(s) dépendra de l'instruction donnée pour la facturation des frais (BEN, SHA ou OUR) :

Instruction ²	Virement international sortant	Virement international entrant
SHA	La commission de paiement et frais ING	La commission de paiement et frais ING
OUR	La commission de paiement et frais ING + les frais des banques correspondantes	Pas de frais pour le client ING
BEN	Pas de frais pour le client ING. ING déduit automatiquement la commission de paiement ING du montant transféré.	La commission de paiement ING. Les frais des banques correspondantes auront déjà été déduits du montant entrant.

1. Commission de paiement

La commission de paiement s'applique à tout virement vers, ou exécuté depuis un compte ING Belgique. Le montant varie selon le pays de provenance ou de destination, et la devise

Virement en	Vers / depuis	EUR
• Euro (EUR)	Un compte hors de la zone SEPA : 0,145 % du montant	Min 14,52 Max 145,20
• Autre devise	– Un compte ING Belgique (transfert interne) – Un compte non-ING Belgique : 0,145 % du montant	0 Min 14,52 Max 145,20

2. Frais divers

Les frais divers ne s'appliquent qu'à certains cas particuliers :

– Virement exécuté par un collaborateur ING ¹	9,68
– Traitement « Urgent » (sur demande)	6,05
– Virement « non-STP » (voir « Définitions » au point 8)	9,68

3. Frais de conversion de devise

Dans le cadre d'un virement international avec achat ou vente de devise, un taux de change sera défini au moment de l'exécution de la transaction et appliqué à ce dernier. Des frais sont pris par ING pour cette opération – voir point "6. Conversion des devises et opérations de change".

4. Frais des banques correspondantes pour les virements sortants avec instruction « OUR »

– Aruba, Bonaire, Curaçao, États-Unis, Maroc, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin ² , Suriname	10,89
– Australie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Égypte, Hong Kong, Île Maurice, Jordanie, Liban, Malaisie, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Serbie, Ukraine, Vietnam, Yémen	18,15
– Afrique du Sud, Albanie, Angola, Botswana, Brésil, Burundi, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Émirats arabes unis, Guernesey, Île de Man, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jersey, Macédoine, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Réunion, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay	30,25
– Afghanistan, Algérie, Anguilla, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Biélorussie, Brunei, Cameroun, Chili, Équateur, Gabon, Ghana, Guinée, Japon, Îles Caïman, Îles Turques-et-Caïques, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Macao, Madagascar, Maldives, Moldavie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Calédonie, Ouganda, Paraguay, Puerto Rico, Qatar, Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Zambie et le reste du monde ³	60,50

¹ Tarifé dès la première opération; non applicable pour les paiements manuels SEPA par ING Compte Vert ou ING Do More Pack. Un coût supplémentaire pour « opérations manuelles » peut s'ajouter, voir point 1.2.

² Pour les virements en euros SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle que soit la devise, exécutés au sein de l'Espace Economique Européen, seule la mention SHA est acceptée.

¹ Tarifé dès la première opération. Un coût supplémentaire pour « opérations manuelles » peut s'ajouter, voir point 1.2

² La partie néerlandaise.

³ Les virements à destination des pays suivants ne sont pas acceptés : Syrie, Iran, Cuba, Corée du Nord et Soudan du Nord

8.5 Autres services soumis à un tarif spécifique EUR

• Retour de fonds ¹	18,15
• Annulation, modification, recherche, copie d'un message SWIFT ² , attestation de paiement	
– Opérations des 12 derniers mois	30,25
– Opérations plus anciennes	90,75
– Coût supplémentaire pour une recherche à partir de la 2 ^{ème} heure et par heure	60,50
• Défaut de provision en compte	7,26
• Copie de documents divers	18,15

8.6 Chèques EUR

Chèques circulaires

• Encaissement en espèces, par chèque	6,00
• Remise à l'encaissement, par chèque	2,00

Tarifs divers pour chèques

• Encaissement en espèces	6,53
---------------------------	------

8.7 Bons de Greffe³ EUR

• Commande carnet de 25 :	
– Tarif standard	45,07
– Tarif Privatis	10,89

¹ Tant pour des comptes de résidents que pour des comptes de non-résidents.

² Frais du correspondant étranger (variables) non inclus.

³ Émission en Belgique uniquement.

9. Cartes

9.1 Fourniture de cartes EUR

• Fourniture d'une carte de débit ING supplémentaire (pas inclus dans le pack du compte)	10,00
• Remplacement d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit ING perdue/volée (pas inclus dans le pack du compte) ¹	9,99
• Échange d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit ING défectueuse	Gratuit
• Fourniture d'une carte de dépôt ING supplémentaire ²	12,10
• Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING", à utiliser jusqu'à réception de la carte de débit définitive ³	15,00
• Envoi d'une carte par courrier normal dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Etats Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Malte, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle Zélande, Portugal, Suède et Suisse.	Gratuit
• Envoi d'une carte à une adresse autre que l'adresse légale ou l'adresse de contact du client ou si la carte est envoyée à d'autres pays que ceux dans la liste ci-dessus, la tarification pour l'envoi est celle du courrier recommandé :	
> Envoi d'une carte de débit/crédit* par courrier recommandé zone SEPA	25,00
> Envoi d'une carte de débit/crédit* par courrier recommandé hors zone SEPA	50,00

9.2 Utilisation des cartes % du montant EUR

Pour toutes les opérations⁴

• Par carte de débit ING	
– Marge de change pour les opérations dans une autre devise ⁵	3,90 %
• Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING	
– Marge de change pour les opérations dans une autre devise ⁵	2,00 %*

Retraits d'espèces en euro ou en devise aux distributeurs de billets

• Par carte de débit ING	
– Retrait d'espèces en zone SEPA : voir point 1.2 Opérations	
– Retrait d'espèces hors zone SEPA	0,3025 %* + 4,24*
• Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING	1,00 %* + 6,00*

Retraits d'espèces en euro ou en devise aux guichets non-ING Belgique

• Par carte de débit ING	
– Retrait d'espèces en zone SEPA : voir point 1.2 Opérations	
– Retrait d'espèces hors zone SEPA	0,3025 %* + 4,24*
• Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING (pas possible dans une agence ING)	1,00 %* + 8,00*

Paiement en euro ou en devise dans le commerce et en ligne

• Par carte de débit ING	
– Paiement en zone SEPA	Gratuit
– Paiement hors zone SEPA	0,61 ⁶
• Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING	Gratuit

¹ Il est toujours inclus pour le compte go to 18.

² voir aussi point 8.3 en Tarif des principaux services et opérations bancaires à usage professionnel.

³ Incluse dans le Compte Vert ING, le Compte Vert ING 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016) et le compte ING Go To 18.

⁴ Cumulable avec les autres frais mentionnés sous ce point 9.2

⁵ Taux de change pour les transactions Maestro/Visa/ Mastercard : taux de change de la banque centrale européenne le jour de la réception de la transaction pour les devises suivantes : AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, GBP, HUF, ISK, JPY, NOK, NZD, PLN, RON, RUB, SEK, TRY, USD et ZAR. Le taux de change est augmenté par ING de la marge de change indiquée.

Pour les autres devises le cours de change de Visa/Mastercard sont d'application. Les taux de change de la banque centrale européenne, de Visa et de Mastercard peuvent être consultés sur ing.be/cartedevise.

⁶ Ne s'applique pas aux clients jusqu'à 25 ans

* TVA non due.

10. Autres tarifications

10.1 Compte service bancaire de base ING EUR

Forfait annuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)	15,17
• Tenue de compte	13,17*
• Services compris :	2,00
– 1 titulaire	
– Un nombre illimité des retraits d'espèces en euros par carte de débit aux distributeurs de billets en zone SEPA ¹	
– Les extraits de compte via Home'Bank ou par courrier postal	
– La fourniture d'1 carte de débit avec accès à ING Self'Bank et aux réseaux Bancontact et Maestro ou Mastercard	
– L'accès Home'Bank, ING Banking et ING Client Services	
– Un nombre illimité d'opérations de paiement électroniques suivantes:	
> Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)	
> Virement en euros (SEPA) par Home'Bank ou l'app ING Banking	
> Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)	
> Ordre permanent en euros (SEPA)	
– 36 opérations de débit manuelles (voir ci-dessous Opérations manuelles)	

Autres services

• Forfait annuel second titulaire	Pas d'application
• Ouverture de compte	0
• Fermeture de compte	0

Opérations manuelles

	À partir de la 37^e opération :
• Versement d'espèces en euros au guichet	1,00
• Retrait d'espèces au guichet en euros au guichet :	
> Dans une agence sans ING Self'Bank	0
> Dans une agence avec ING Self'Bank	1,00
> Dans un guichet non-ING Belgique	1,00
• Virement en euros (SEPA) papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé)	1,00
• Virement en euros (SEPA) au guichet ^{2,3}	1,00

Taux créditeurs

• Taux créditeurs	0 %
-------------------	-----

Autres opérations

- Les taux débiteurs et les frais liés aux opérations à distance sont identiques à ceux du Compte Vert ING

¹ Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir point 9. Cartes

² Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarif dès la 37^e opération) : + 9,68 euros

³ Coût supplémentaire pour les virements hors zone SEPA ou en devises voir point 8.4 Virements internationaux

* TVA non due

10.2 Compte sous administration ING EUR Compte à vue destiné aux personnes placées sous l'administration.

Forfait annuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)	54,00
• Tenue de compte	24,00*
• Services compris	30,00
Les opérations de débits manuels sont compris dans le pack.	
Extraits de compte envoyés par la poste	frais de port
Les taux débiteurs, créditeurs et les autres frais liés au compte sont identiques à ceux du Compte Vert ING.	

10.3 Compte Vert ING 18 - 25 ans EUR (plus commercialisé depuis le 01/01/2016)

Forfait mensuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)	0
• Les taux créditeurs et débiteurs, les services compris et les autres frais liés au compte sont identiques à ceux du Compte Vert ING	

10.4 Services soumis à un tarif spécifique EUR

Versements et retraits

• Remise ¹ de pièces de monnaie en euro au guichet, à partir du 4 ^e sac par année civile	4,00/sac
• Retrait ou versement d'espèces d'un compte en devise, dans la devise du compte	2,25% du montant*, min. 13,00*.
	Cette commission reste due en cas d'annulation ou de non-collecte.

Change de monnaie

• Change de billets de banque au guichet, vers billets ou pièces	3,00*/opération
--	-----------------

10.5 Tarifs divers EUR

Dossiers succession

• Droit de dossier ²	151,25
• Inventaire coffre-fort	30,25

¹ Possible uniquement via un sac adéquat fourni par ING, maximum 10 kg/sac.

² Ne s'applique pas quand le défunt était âgé de moins de 18 ans au moment du décès.

* TVA non due

Saisie(s)

Déclaration de tiers-saisi, par dossier 100,00*

Recherches

Tarif maximum par heure et par préposé affecté aux recherches 60,50

Duplicata extraits de compte, par 12 mois 30,00¹

Frais de lettres de rappel, liés à un dépassement non autorisé sur un compte à usage privé²
(solde débiteur sans crédit accordé ou au-delà du crédit accordé)

- Lettre simple 7,50 + frais postaux^{2*}
- Lettre recommandée 7,50 + frais postaux^{2*}

Frais de dossier d'un contrat Escrow Account standard (3 versions existantes) 1.815 à l'ouverture

Frais de dossier d'un contrat Escrow Account "sur mesure" 181,50 par heure de travail prestée par un membre du personnel ING

Frais bancaires internationaux³

- Clients résidant en dehors de la zone SEPA⁴⁻⁵ €100/an^{6*}

Frais annuel lié à la gestion de compte(s) bloqué(s) à la suite de la rupture de la relation commerciale par ING Belgique à la suite de l'omission de communiquer les données d'identification demandées conformément à la législation anti-blanchiment : 50,00

Frais liés aux comptes dormants

- Recherche des titulaires de comptes dormants (consultation du Registre National des personnes physiques et/ou de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale, envoi des lettres simples et/ou recommandées, suivi et gestion) 10 % de la totalité des avoirs des comptes dormants ou de leur contre-valeur (devises, titres) au moment du début des recherches avec un maximum de 200 euros/personne.

¹ Prix pour une période de 12 mois consécutifs.

² 21% de TVA est incluse dans le montant total, en cas de compte sans crédit accordé. Maximum un envoi par mois sera compté pour un compte à usage privé avec crédit accordé. La première lettre de rappel est par ailleurs envoyée gratuitement.

³ Les frais bancaires internationaux sont des frais de relation par titulaire de compte résultant d'une réglementation accrue exigeant qu'ING vérifie l'identité, l'adéquation et les risques liés au maintien d'une relation d'affaires avec ses clients.

⁴ Définition de la zone SEPA: cfr Lexique

⁵ Uniquement d'application pour les clients majeurs

⁶ Pour les clients ayant ouvert leur premier compte ING entre le mois de septembre et le mois de décembre, les frais seront débités à partir de l'année civile suivante.

* TVA non due

12. Wealth Analysis & Planning

12.1 Société simple EUR

Formation & conversion

- Sur la base de statuts standard ING 500 par opération
- Sur la base de statuts sur mesure 750 par opération

Gestion

- Sur la base de statuts standard ING 300 par an
- Sur la base de statuts sur mesure 750 par an

12.2 Donation EUR

Donation simple 200 par opération

- Hors planning financier/pas de mineurs/pas de non-résidents S'il y a 2 donateurs : seulement des époux ou des cohabitants
- Une clause ou une combinaison des clauses suivantes :
 - Clause de droit de retour conventionnel
 - Avance sur héritage
 - Rente viagère
 - Intervention du conjoint non donateur
 - Révocation d'une donation à charge de rente viagère

Donation complexe (toute donation qui n'est pas simple) 300 par opération

12.3 Plan financier EUR

1.500 par plan

12.4 Calcul de la succession avec simulation des différents scénarios EUR

200 par calcul

12.5 Question juridique/fiscale EUR

(temps de traitement : max. 3 heures) 300 par question

12.6 Accompagnement chez des conseillers externes/ un notaire/un avocat EUR

(max. 3 heures) 300 par prestation

12.7 Intervention comme tiers créancier dans le cadre d'une donation, y compris la rédaction de l'acte de gage EUR

300 par opération

Autres dépliant ou brochures tarifaires à votre disposition :

- Tarif des principaux services et opérations bancaires à usage professionnel
- Tarif des crédits documentaires, encaissements documentaires et lettres de change internationales et garanties
- Tarif des principaux services et opérations en investissements
- Document d'information tarifaire - Compte Vert ING
- Document d'information tarifaire - ING Do More Pack
- Document d'information tarifaire - Compte Vert ING 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016)
- Document d'information tarifaire - ING Do Basic Pack
- Document d'information tarifaire - Compte ING go to 18
- Document d'information tarifaire - Compte service bancaire de base ING
- Document d'information tarifaire - Compte sous administration ING
- Tarifs des crédits à la consommation

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter.

1. Les relations entre la banque et son client étant basées sur la confiance réciproque, ING se réserve toujours le droit de ne pas contracter.
2. ING se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. À ce moment, une nouvelle brochure, datée, sera publiée. Veuillez vérifier que vous disposez bien de la brochure la plus récente.
3. Les tarifs mentionnés dans les dépliant et brochures sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières.
4. Les assurances présentées dans le présent tarif vous sont proposées par :
Intermédiaire d'assurances : ING Belgique SA, courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403200393. Siège social : Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - www.ing.be - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789.
Assureur : NN Insurance Belgium SA, prêteur en crédit hypothécaire agréé par la FSMA et entreprise d'assurances, agréée par la BNB sous le numéro 2550 pour les Branches 1a, 2, 21, 22, 23, 25, 26. Siège social : Avenue Fonsny, 38 - B-1060 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0890.270.057 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE28 3100 7627 4220.
5. L'ING Global Assistance est un contrat d'adhésion par lequel le titulaire d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold adhère contre paiement au contrat d'assurance conclu par ING Belgique avec Inter Partner Assistance SA (compagnie d'assurance agréée sous le numéro de code 0487, avenue Louise 166, Boîte 1, B-1050 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0415.591.055 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE66 3630 8057 8243). En sa qualité d'assuré, le titulaire d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold bénéficie de la couverture acquise en vertu du contrat d'assurance précité. Le descriptif de la couverture est indiqué dans les conditions générales d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold disponible sur ing.be ou dans les agences ING. For any additional information or complaints, please contact your branch or ING's Complaint Management service. Address: ING Complaint Management - Cours Saint Michel 60, B-1040 Brussels - E-mail address: complaints@ing.be - Phone: 02 547 61 02 - Fax: 02 547 83 20.

Pour une information complémentaire ou une plainte éventuelle, vous pouvez prendre contact avec votre agence ou avec le service Complaint Management d'ING. Adresse : ING Complaint Management • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • E-mail : plaintes@ing.be • Tél. : 02 547 61 02 • Fax : 02 547 83 20.

ING Belgique SA • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA : BE 0403.200.393
BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789 • www.ing.be • Contactez-nous via ing.be/contact • Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393 • Éditeur responsable : Sali Salieski • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • Z730255F • 01/24